



ACCUEIL DE LOISIRS AOÛT

Du 31 Juillet au 18 Août 2022

Sur le thème de

"ARTHUR ET LES MINIMOYS"

DE 9H À 17H

ENFANTS DE 3 À 14 ANS

LES FAMILLES EFFECTUENT LES
RÉSERVATIONS DE LA PÉRIODE SOUHAITÉE
UNIQUEMENT SUR LE PORTAIL FAMILLES :

DU 28 AVRIL AU 12 MAI 2022

Changement dans la procédure d'inscription :

L'ensemble des pièces doit être fourni à l'inscription. A défaut du dépôt des pièces dans la semaine, l'inscription sera annulée.

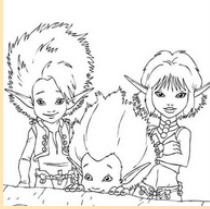
La procédure d'inscription pourra être renouvelée dans les dates d'inscription prévues initialement et sous réserve des places disponibles.

Renseignements auprès du service enfance jeunesse au :
03.27.21.43.02 ou 07.57.06.38.99

Les familles effectuent les réservations de la période souhaitée uniquement sur le portail famille :

du 28 Avril au 12 Mai 2023

Attention : Les places sont limitées ! Pensez à inscrire votre/vos enfant(s) dès l'ouverture des inscriptions.



Tarifs



Tarifs par enfant et par semaine			
Nombre d'enfants du même foyer	Revenus ouvrant droit au tarif Barème A	Revenus ouvrant droit au tarif Barème B	Revenus imposant le Barème C
	< 8 723 €	< 11 776 €	Revenus supérieurs à ceux du Barème B
1 enfant	29 €	32 €	34 €
	< 13 085 €	< 17 664 €	Revenus supérieurs à ceux du Barème B
2 enfants et plus	25 €	27 €	29 €
Enfant en situation de handicap	Barème A	Barème B	Barème C
1 enfant	15 €	16 €	17 €
2 enfants et plus	12 €	13 €	14 €

Attention, ces tarifs sont applicables aux enfants scolarisés et/ou domiciliés à Roex.

Rappel : Toute inscription incomplète sera refusée.

Tarif Extérieur	Barème A	Barème B	Barème C
1 enfant	53 €	55 €	57 €
2 enfants et plus	48 €	49 €	52 €

Camping :

Des nuitées seront organisées à la Cense aux Mômes par tranche d'âge :

Du 7 au 8 Août : pour les 7 Ans

Du 8 au 9 Août : pour les 8 Ans

Du 9 au 10 Août : pour les 9 Ans

Du 10 au 11 Août : pour les 10 - 14 Ans

Coût/enfant/nuitée : 7€

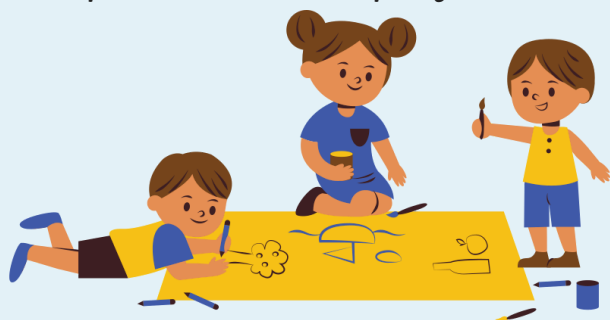


Les places sont limitées à 12 enfants par nuitée.



Pièces justificatives à fournir :

- Un certificat médical de moins de 3 mois (non contre-indication pour la pratique d'activités sportives),
- La fiche sanitaire 22/23 disponible sur le portail famille,
- Copie du carnet de vaccination à jour,
- Copie de l'avis d'imposition 2022,
- Le règlement intérieur relatif à l'accueil de loisirs signé par les parents ou par le détenteur de l'autorité parentale,
- Le certificat d'aisance aquatique obligatoire pour les activités aquatiques à partir de **6 ans**.
- Les autorisations parentales (page 4 du flyer).



Vous avez la possibilité de joindre vos documents sur :
- votre espace famille



- en Mairie,
- ou par mail : enfance-jeunesse@roeux.fr



Pour les familles n'ayant pas d'accès au Portail Famille, un dossier d'inscription est disponible en Mairie.



Autorisations parentales



■ *Je m'engage à venir chercher moi-même mon enfant.*

Les personnes suivantes sont autorisées à venir chercher mon enfant :

Nom et prénom : Tel :

Nom et prénom : Tel :

■ *En tant que responsable légal, j'autorise mon enfant à repartir seul aux heures de départ de l'accueil.*

■ *J'autorise la commune à utiliser l'image de mon enfant, dans tout support de communication : bulletin municipal, portail familles, site de la ville, ...*

Des activités et sorties sont proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs. Aucun mode de garde alternatif ne sera proposé si l'enfant ne peut pas participer ou s'il ne possède pas le certificat d'aisance aquatique.

Je m'engage à réactualiser autant que de besoin les informations par écrit : changement de coordonnées, informations médicales, autorisation de sortie

J'atteste, exercer l'autorité parentale de l'enfant dont je constitue le « dossier administratif commun », que les déclarations sont conformes à la réalité.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de toutes les dispositions concernant les modalités d'inscriptions, d'organisation et des règlements intérieurs des divers services et autorise, les animateurs, personnel communal à prendre les mesures d'urgences nécessaires pour assurer les soins à l'enfant, y compris son hospitalisation.

Nom du représentant légal:

Nom et Prénom de l'enfant:

Le Signature

La demande d'inscription ne sera prise en compte que lorsque l'ensemble des pièces demandées sera fourni et que la famille est à jour de tous ses règlements sur le portail famille :

Restauration scolaire, Garderie périscolaire et Accueil de loisirs.

Feuillelet à retourner au service enfance jeunesse